

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de  
Musique Maurice André  
Tel : 04 66 92 20 82  
Réf : CS/SB/SC/2026.02.06.

**Objet : Convention de partenariat à titre gracieux avec la SAS Bamboueraie de Prafrance pour l'organisation d'un projet artistique et pédagogique les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2026\_01\_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le conservatoire Maurice André souhaite organiser un projet artistique et pédagogique en lien avec la bamboueraie dans le cadre de l'anniversaire des 170 ans de celle-ci,

**Considérant** qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire de faire appel à la SAS Bamboueraie de Prafrance,

**Considérant** que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage, pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

**Considérant** que cette prestation est un partenariat à titre gracieux,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

La SAS Bamboueraie de Prafrance représentée par sa directrice générale, Mme Valentine CROUZET et sa présidente, Mme Muriel NEGRE et dont le siège social se situe 552 rue de Montsauve - 30140 Générargues est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'un projet artistique et pédagogique les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026 en partenariat avec le conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération.

## ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités de ce partenariat sera signée avec la SAS Bambouseraie de Prafrance.

## ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 19/06/26

Le président  
Christophe RIVENO

